

Commune de Puissalicon



PUISSALICON

Bulletin municipal
Août 2023



Mesdames, messieurs, chers concitoyens,

Ce premier semestre 2023 restera marqué par le départ de deux agents en poste aux écoles de Puissalicon, Sophie Rouanet et Anne Fabre. Elles ont choisi, pour des raisons personnelles, de changer de collectivité après de longues années au service de notre commune. Je voudrais remercier chacune d'elles pour leur investissement et la qualité des rapports professionnels qui auront été les nôtres depuis 2014. Je leur souhaite le meilleur dans leurs nouvelles fonctions. De ce fait, nous recruterons une nouvelle Atsem à compter de la rentrée prochaine.

J'ai noté des avancées sur notre futur raccordement en eau potable avec Puimisson avec notamment l'obtention de subventions du conseil départemental. L'eau va devenir un sujet capital (il l'est déjà !) dans notre vie quotidienne et pour nos terres agricoles. Il vous est demandé plus que jamais d'apprendre à économiser cette ressource essentielle, car même raccordé à Puimisson, Pailhès et donc l'Orb, nous serons, certes, plus en sécurité mais pas totalement sortis d'affaire. En effet, à l'heure où j'écris ce mot, le bassin versant de l'Orb dont nous faisons partie, est passé au niveau crise (niveau le plus haut en alerte sécheresse) avec de nombreuses interdictions d'usage de l'eau qu'il convient de respecter. Actuellement, la nappe de notre forage situé à Canet à côté du Libron a atteint un niveau historiquement bas et nous fait craindre une rupture de l'approvisionnement dans les prochains jours. Soyons responsables dans l'utilisation de notre eau potable !

Juste vous indiquer que les travaux d'accessibilité de nos bâtiments communaux sont enfin terminés, que la climatisation à l'école a été installée et qu'une nouvelle tractopelle est arrivée aux ateliers techniques. Notre nouveau plan local d'urbanisme a été définitivement approuvé malgré une requête de l'association « Partagir » auprès du tribunal administratif. Ce dernier a débouté l'association au motif qu'elle n'était pas compétente pour agir en matière d'urbanisme.

Un nouveau mode de collecte de nos ordures ménagères a été mis en place dans le centre ancien avec ses avantages et ses inconvénients.

Le marché de la future résidence seniors a été lancé et les entreprises seront choisies à la rentrée.

Les réunions de quartier ont rassemblé 144 personnes et ont permis d'échanger sur les projets en cours et à venir. Elles ont donné lieu à des échanges enrichissants pour l'action communale.

D'autres infos que je vous laisse découvrir dans ce nouveau bulletin.

Permettez-moi pour terminer d'exprimer ma solidarité auprès de tous ces élus qui ont été visés par des voyous qui bafouent nos valeurs républicaines.

Ma solidarité aussi auprès de nos forces de l'ordre et de nos pompiers.

Vive la France, vive la République

Le maire
Michel FARENC

Sommaire	Page
<i>Le mot du maire</i>	2
<i>Sommaire</i>	3
<i>Aide-mémoire</i>	3
<i>Finances : BILAN DE L'ANNÉE 2022</i>	4-5
<i>Finances : PERSPECTIVES ET PROJETS 2023</i>	6-7
<i>Commémoration 19 mars 1962</i>	8-9
<i>Mesures de restriction des usages de l'eau</i>	9
<i>Commémoration de l'Armistice</i>	10-11
<i>Le repas des aînés</i>	12
<i>Accessibilité des locaux publics</i>	12
<i>Patrimoine – L'école - Embellissement</i>	13-14-15
<i>News de l'école</i>	19
<i>Formation premiers secours (SST)</i>	17
<i>La nouvelle tractopelle</i>	17
<i>Le 14 juillet</i>	18
<i>Repas des agents municipaux</i>	19
<i>SNCF : travaux sur le pluvial</i>	19
<i>Madame Pincau</i>	20
<i>Urbanisme : piscine hors-sol</i>	21
<i>Économie d'énergie</i>	22
<i>Rapport d'inspection du clocher</i>	23
<i>Candidature service civique</i>	24
<i>Mise en sécurité des enfants</i>	24
<i>Rénovation des toilettes publiques</i>	25
<i>Facebook – Page Mairie</i>	25
<i>Sictom – Le roumegueur</i>	26
<i>Le permis de louer</i>	27
<i>Les Avant-Monts</i>	27
<i>Foyer rural</i>	28
<i>La gymnastique volontaire</i>	29
<i>Octobre Rose</i>	29
<i>Festival « Les bons vivants »</i>	30-31
<i>Plaisir de chanter</i>	32
<i>Kermesse des écoles</i>	33
<i>Le festival des vendanges 2023</i>	33
<i>Sauvegarde du paysage des 7 collines</i>	34
<i>Tribune libre</i>	35
<i>Nouveaux commerces</i>	36

Aide-mémoire

Coordonnées Mairie

Place de la Barbacane
34480 Puissalicon

 **04 67 36 69 50**

secretariat@puissalicon.fr

<https://puissalicon.fr/>

<https://www.facebook.com/mairiedepuissalicon>

Ecole : **04 67 36 23 29**

Médiathèque : **04 67 28 11 78**

mediatheque@puissalicon.fr

Secours

SAMU – SMUR : **15 ou 112**

Gendarmerie : **17**

Gendarmerie Servian : **04 67 39 10 20**

cob.servian@gendarmerie.interieur.gouv.fr


Pompiers : **18 ou 112**

Centre antipoison Hérault : **04 91 75 25 25**


Urgence par SMS pour les sourds et malentendants : **114**


Violences conjugales : **3919**

Sictom Pézenas-Agde

 **04 67 98 45 83**


Dépannage

Astreinte service des eaux :  **06 76 62 55 59**

Dépannage gaz GRDF :  **0 800 47 33 33**

Info coupure gaz :

<https://www.grdf.fr/particuliers/urgence-depannage/infocoupure>

Dépannage Enedis :  **09 72 67 50 34**



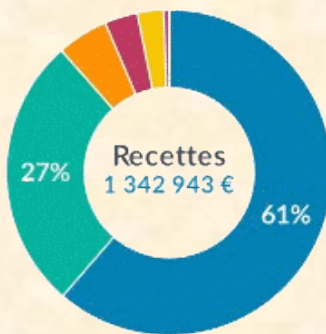
FINANCES COMMUNALES : BILAN DE L'ANNÉE 2022

Résultats du Compte Administratif : Puissalicon

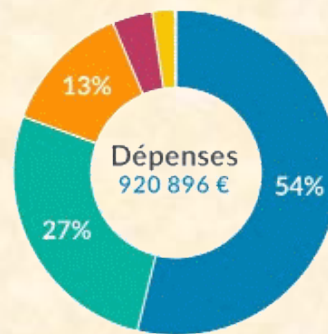
Le Compte Administratif retrace la situation des finances de notre commune. Il reprend l'ensemble des recettes et dépenses réalisées lors de l'année écoulée. Il a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 4 avril 2023 en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier public.

Compte Administratif 2022

Fonctionnement

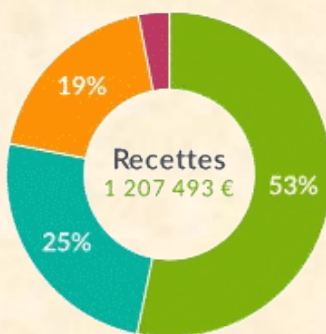


- Impôts et taxes : 823 602 €
- Dotations et participations : 364 609 €
- Produits des services : 68 374 €
- Autres recettes réelles : 43 946 €
- Recettes d'ordre : 35 212 €
- Produits des cessions : 7 200 €

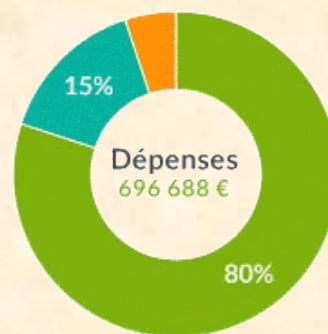


- Charges de personnel : 495 740 €
- Charges générales : 246 451 €
- Charges gestion courante : 120 234 €
- Dépenses d'ordre : 36 779 €
- Intérêts d'emprunts : 20 667 €
- Autres dépenses réelles : 1 025 €

Investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 642 181 €
- Emprunt : 300 000 €
- Dotations et subventions : 228 532 €
- Recettes d'ordre : 36 779 €



- Dépenses d'équipement : 557 628 €
- Remboursement du capital : 103 847 €
- Dépenses d'ordre : 35 212 €

Les résultats du CA 2022

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	1 342 943 €	920 896 €
	Invest	1 207 493 €	696 688 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	591 182 €	0 €
	Invest	0 €	431 681 €
Total (réalisations + reports)		3 141 619 €	2 049 266 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	385 930 €	247 500 €
Résultat cumulé		3 527 549 €	2 296 766 €
Résultat financier de clôture		1 230 783 €	

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- La poursuite de nos investissements prioritaires
- Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes



Autofinancement de la collectivité
312 567€



Capacité de désendettement
2.90 ans

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement



FINANCES COMMUNALES : BILAN DE L'ANNÉE 2022

Résultats du Compte Administratif : Puissalicon

Les principales réalisations de 2022



Travaux accessibilité - école

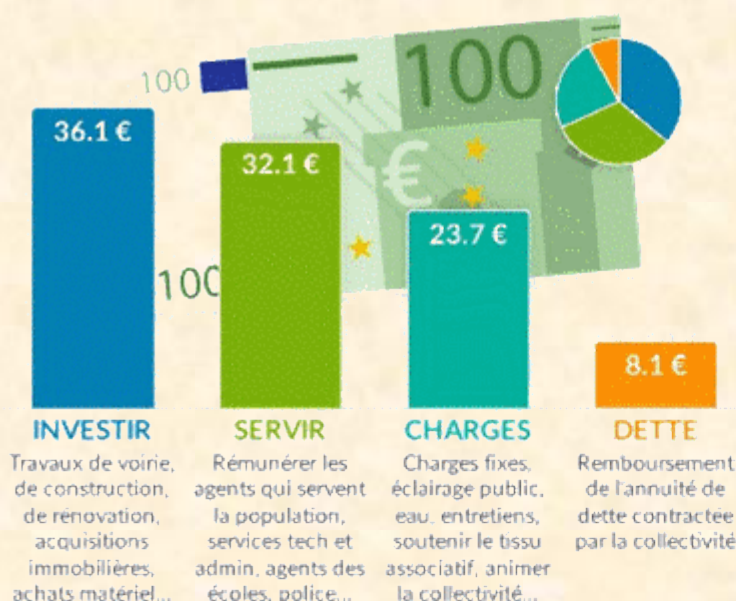
Réfection de voiries - rue des muriers, rue moulin des Rives, lot Salabert



Travaux accessibilité - mairie



Que fait la commune avec 100€ ?



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la délibération du conseil municipal de Puissalicon n° 2022.46 donnant un avis favorable au PLU, le conseil communautaire des Avant-Monts du 12 décembre 2022 a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de Puissalicon.



Economies d'énergie (-30%)

Grâce à l'extinction nocturne de l'éclairage public et aux mesures mises en place dans tous les bâtiments communaux (éco-gestes), d'importantes économies d'énergie ont pu être réalisées. Ce qui se traduit par une baisse significative (-30%) de la facture énergie (électricité/gaz) sur l'exercice.

”

Un compte administratif 2022 qui confirme la bonne santé financière de notre commune. Nous continuons à rester vigilants sur nos dépenses de fonctionnement et de manière générale sur nos frais de gestion. Cette maîtrise a permis de dégager un autofinancement suffisant, qui avec les subventions obtenues, a favorisé la réalisation de nos travaux et notamment l'accessibilité des bâtiments communaux. A noter que ces réalisations ont été mises en place sans recours à l'emprunt. Des comptes financiers qui restent sains !



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2023

Présentation du Budget Primitif : Puissalicon

Le Budget Primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Son vote et adoption à la majorité a eu lieu lors du conseil municipal du 4 avril 2023. Ce Budget s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour le mandat que vous nous avez confié.

Budget Primitif 2023

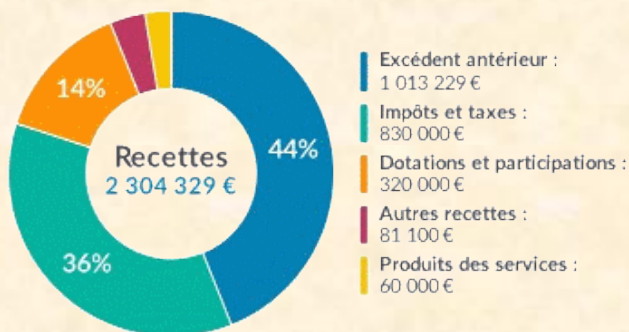
Fonctionnement

2 304 329 €

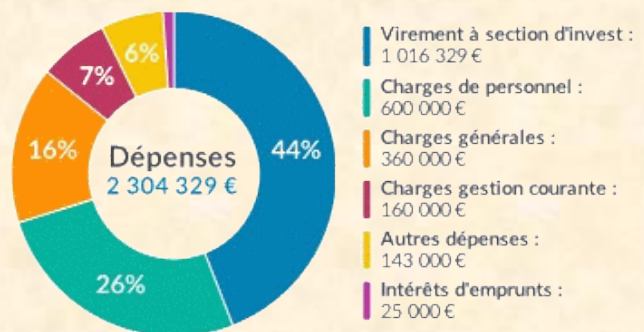
Investissement

1 935 688 €

Fonctionnement

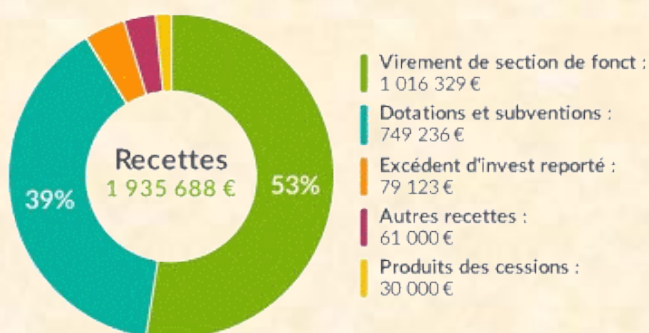


Excédent antérieur :
1 013 229 €
Impôts et taxes :
830 000 €
Dotations et participations :
320 000 €
Autres recettes :
81 100 €
Produits des services :
60 000 €

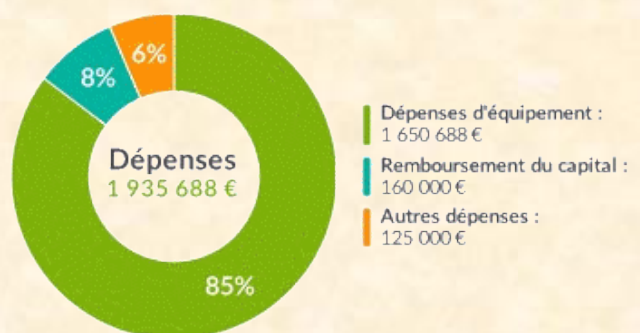


Virement à section d'invest :
1 016 329 €
Charges de personnel :
600 000 €
Charges générales :
360 000 €
Charges gestion courante :
160 000 €
Autres dépenses :
143 000 €
Intérêts d'emprunts :
25 000 €

Investissement



Virement de section de fonct :
1 016 329 €
Dotations et subventions :
749 236 €
Excédent d'invest reporté :
79 123 €
Autres recettes :
61 000 €
Produits des cessions :
30 000 €



Dépenses d'équipement :
1 650 688 €
Remboursement du capital :
160 000 €
Autres dépenses :
125 000 €

Les orientations du Budget

- ▶ Poursuite des investissements prioritaires
- ▶ Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
- ▶ Aucune hausse de la fiscalité opérée en 2023



Visitez notre site internet



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2023

Présentation du Budget Primitif : Puissalicon

Remplacement tractopelle



Projets d'investissement et vie de la commune

Rénovation énergétique bâtiments :

160 000 €

Programme Eclairage public :

110 000 €

Vidéoprotection :

55 000 €

Parking chateau d'eau :

55 000 €



Vidéoprotection

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2023



1 650 688 €
Infrastructures

1 204€ / habitant



1 120 000 €
Admin générale

817€ / habitant



185 000 €
Rembours dette

135€ / habitant





167 000 €
Autres dépenses

122€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

	Taux voté	Produit voté
 Taxe foncière	46.45%	683 744 €
 Taxe foncière non-bati	73.00%	103 295 €

Investissement local

Les communes et leurs groupements constituent le premier soutien à l'investissement public. Leurs dépenses annuelles d'investissement correspondent à 37% des investissements publics réalisés en France, devant l'État (33%). Elles représentent 67% de l'ensemble des investissements des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ce dynamisme est notamment porté par les communes de moins de 20 000 habitants.



Le Budget Primitif 2023 traduit la volonté municipale de poursuivre nos engagements avec notamment la maîtrise de nos dépenses courantes, gage de la pérennité de notre santé financière et d'un non-recours à la fiscalité. La création d'un nouveau parking au château d'eau annoncé sera également réalisée cette année. L'installation de pompes à chaleur réversibles à l'école et la vidéoprotection dans la commune seront réalisées cette année. Un Budget 2023 maîtrisé et volontariste qui accompagne le développement de notre commune.

Commémoration du 19 mars 1962

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles
et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Message de
Patricia MIRALLES,
secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées,
chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

En cette Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, nous honorons toutes les victimes.

Les morts tombés dans les combats et dans les attentats avant la conclusion du cessez-le-feu, comme ceux qui connurent le même sort tragique après cette date. Nous reconnaissons le soulagement de ceux pour qui l'annonce de la fin des combats suscita l'espoir d'un prochain retour, sains et saufs, dans leurs foyers. Comme nous reconnaissons le désespoir de ceux qui avaient à redouter de ne plus avoir de foyer dans cette terre dont la France se retirait. Alors que, pour beaucoup de Français, les accords d'Evian marquaient la fin de la guerre d'Algérie, pour d'autres ils annonçaient le début de la fin du monde qui était le leur. Ce fut une déchirure, qui pour aussi inévitable qu'elle fût n'en a pas été moins vive.

Nul ne conteste que le cessez-le-feu ne fût pas partout respecté. Chez les militaires, comme chez les civils, des morts s'ajoutèrent encore aux morts. Des blessés aux blessés. Des disparus aux disparus. La période qui s'est ouverte après le 19 mars 1962 a été celle de bien des souffrances. Pour les appelés qui sont restés en Algérie, pour les Harkis, pour les victimes civiles des attentats et des massacres, pour ceux qui furent contraints de quitter la terre où ils étaient nés et de découvrir le sentiment de l'exil dans leur propre pays. Le glas tragique en est marqué par tant de dates, dès le soir du 19 mars, le 26 mars, le 14 mai, le 5 juillet...

Quand vint enfin, en particulier pour le contingent, le moment du retour, il n'y eut pour accueillir nos soldats, nos appelés, ni défilé, comme ceux qui avaient célébré le retour des combattants de la première puis de la deuxième génération du feu, ni cérémonie collective. La Nation ne sut guère leur dire sa reconnaissance d'avoir répondu à l'appel du devoir.

Ils avaient 20 ans, et à la joie de retrouver une fiancée ou une épouse, une sœur ou un frère, une mère ou un père se conjugua la difficulté de raconter ce qu'ils avaient vécu, et d'être entendus. Souvent ils se sont heurtés au refus de leurs proches d'entendre les vérités trop cruelles d'une guerre dont certains ont essayé de témoigner.



Comment partager l'expérience singulière de l'ultime engagement du contingent, quand ces jeunes appelés ne pouvaient évoquer la guerre, quand le retour dans les foyers ne fut pas accompagné d'une reconnaissance collective. Quand, comme pour les blessés, ils furent rapatriés dans l'ombre pour ne pas inquiéter l'opinion publique, dans des conditions trop souvent indignes des dangers auxquels ils avaient été exposés, des sacrifices qu'ils avaient consentis. Quand ils

savaient que les cercueils de leurs camarades morts pour la France avaient été débarqués dans la nuit et le silence.

Alors même qu'ils se battaient pour elle en Algérie, les appelés voyaient la France des Trente Glorieuses découvrir la société de loisirs, incapable de comprendre ses enfants. S'y ajoutaient les sentiments mêlés que faisaient naître la participation à un conflit dont une partie des Français contestaient la légitimité même.

Ils sont rentrés d'une guerre dont on avait trop vite voulu tourner la page. 61 ans plus tard, ces souvenirs restent vivaces et douloureux pour beaucoup. Il nous faut le reconnaître.

Pour cette génération, il a fallu après la guerre mener de nouvelles batailles pour obtenir la reconnaissance de la Nation. Elles passaient par les mots : appeler guerre ces opérations. Par les droits : se voir reconnaître la qualité de combattants. Par les cérémonies : c'est la date qui nous rassemble.

Après les commémorations du 60^e anniversaire voulues par le président de la République, les gestes et les déclarations, une nouvelle page doit pouvoir s'ouvrir. Il nous faut continuer à regarder et accepter ce pan de notre histoire collective dans son extrême complexité, assumer d'en transmettre la mémoire, mais sans transmettre aux nouvelles générations les passions d'alors. Il nous faut admettre que des mémoires diverses s'expriment et que la seule voie est de les additionner et non de les opposer. C'est le seul chemin pour la cohésion nationale.

Vive la République !

Vive la France !



MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Le niveau de restriction de l'usage de l'eau pour Puissalicon est **CRISE**.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les interdit.

NIVEAU CRISE		NIVEAU CRISE	
<p>INTERDIT entre 8h et 20h</p> <p>Jardins potagers (inférieurs à 250 m²)</p> <p>INTERDIT 1</p> <p>Pelouses, massifs fleuris</p> <p>INTERDIT à titre privé</p> <p>Lavage de véhicules par des particuliers (y compris bateaux de plaisance)</p> <p>INTERDIT</p> <p>Fontaines</p> <p>INTERDIT</p> <p>Stations de lavage</p> <p>INTERDIT</p> <p>Façades, toitures, et autres surfaces imperméabilisées</p> <p>LIMITÉE 2</p> <p>Navigation fluviale</p> <p>Remplissage INTERDIT</p> <p>Piscines privées (plus d'1 m³)</p>	<p>COLLECTIVITÉS / ENTREPRISES</p> <p>Arrosage INTERDIT 1</p> <p>Terrains de sport</p> <p>Remplissage INTERDIT 2</p> <p>Piscines ouvertes au public</p> <p>INTERDIT 3</p> <p>Golfs</p> <p>Fontaines</p> <p>INTERDIT 4</p> <p>Espaces verts et ronds-points</p> <p>À REPORTER 5</p> <p>Travaux en cours d'eau</p> <p>INTERDIT 6</p> <p>Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées</p>	<p>EXPLOITANTS AGRICOLES</p> <p>INTERDIT 3</p> <p>Irrigation des cultures</p> <p>INTERDIT 4</p> <p>Irrigation pour plantations d'arbres ou arbustes de - de 3 ans</p>	<p>INDUSTRIELS</p> <p>AUTORISÉES 7 sous conditions</p> <p>Installations de production d'électricité d'origine hydraulique</p> <p>Mesures prévues dans l'arrêté préfectoral ou dans l'arrêté ministériel</p> <p>Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)</p>
<p><small>1 Les prélèvements issus d'une ressource extérieure ne sont pas concernés, hors arrosage par aspersion entre 10h et 18h des ronds-points végétalisés et espaces verts non ouverts au public dès le niveau d'alerte. 2 Privilégier regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Restrictions adaptées et spécifiques selon axes et enjeux locaux. Arrêt de la navigation si nécessaire. 3 Exception pour jeunes plantations, arboriculture, maraîchage, semenciers, cultures hors sol, selon les dispositions de l'arrêté cadre départemental et sous réserve qu'il n'y ait pas de pénurie d'eau potable. 4 Limité au min nécessaire, 2 fois/semaine max, sous réserve qu'il n'y ait pas de pénurie d'eau potable. + Prévoir justificatifs d'achat. 5 Exception pour terrains d'enjeu national ou international pour arrosages de sauvegarde limités au strict min uniquement entre 20h et 8h, et 2 fois/semaine max. Registre journalier avec relevés horaires et compteurs. En cas de pénurie d'eau potable, interdiction stricte. 6 Renouvellement, remplissage et vidange limités à nécessité absolue et soumis à autorisation auprès de l'ARS. 7 Si fonction avérée d'îlot de fraîcheur et fonctionnement en circuit fermé, une demande de dérogation est possible. 8 Les prélèvements issus d'une ressource extérieure ne sont pas concernés, hors arrosage par aspersion entre 10h et 18h des ronds-points végétalisés et espaces verts non ouverts au public dès le niveau d'alerte. 9 Sauf, après déclaration police de l'eau, si situation d'assez total et/ou pour des raisons de sécurité publique. 10 Sauf impératif réglementaire, sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel. 11 Les manoeuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité.</small></p>			

https://www.herault.gouv.fr/contenu/telechargement/46754/351361/file/mesures-secheresse-par-niveau_compressed.pdf



Commémoration de la signature de l'Armistice, le 8 mai 1945

MESSAGE

de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées
et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire à l'occasion du 8
mai 2023

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin.

C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Écoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise. Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République. Vive la France.

Discours de Monsieur le Maire

Mesdames et messieurs les élus,
Messieurs les porte-drapeaux,
Monsieur le représentant de l'église catholique,
Messieurs les représentants du corps des sapeurs-pompiers de
Magalas,
Mesdames et messieurs les représentants d'associations,
Mesdames et messieurs les membres de la musique intercommunale,
Messieurs les représentants de la presse
Mesdames et messieurs, chers enfants,



Je remercie chacun d'entre vous d'être présent ce matin, pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Il y a 78 ans, l'Allemagne hitlérienne capitulait. Le 8 mai 1945, à minuit, l'effroyable guerre qui ravageait depuis 6 ans l'Europe, prenait fin. La liberté triomphait d'une idéologie nourrie de haine et de terreur.

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour rendre hommage aux victimes de ces terribles années de guerre, l'une des plus meurtrières de l'histoire de l'humanité. En ce jour symbolique, nous rendons hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont combattu et sont morts au nom de la liberté, mais aussi à toutes les victimes de cette tragédie sans précédent.

Cette seconde guerre mondiale est avant tout marquée par une véritable hécatombe démographique : plus de 50 millions d'êtres humains périrent durant ce conflit. Ce sont en premier lieu les victimes militaires des combats, ce sont aussi les pertes civiles dans les bombardements, ce sont encore les victimes des génocides.

Oui, nous ne pouvons pas oublier l'horreur parmi l'horreur, tous ces hommes et toutes ces femmes, victimes de la barbarie nazie, avec la complicité du régime de Vichy, qui ont été jetés dans l'enfer des camps de concentration et d'extermination. Ils ont payé de leur vie leur résistance à l'occupant, l'arbitraire des rafles de répression, ou encore leur appartenance ethnique, leur confession ou leur choix politique.

Ces camps sont une injure à nos valeurs essentielles qui sont le respect des droits humains, la dignité et la liberté, la tolérance, l'égalité et la fraternité.

Le destin tragique des déportés doit interpeller la conscience et la raison de toutes les générations, car le combat n'est pas terminé. En effet, se précisent sous nos yeux, des menaces de plus en plus préoccupantes : elles portent le nom de fanatisme religieux, de nationalisme, de xénophobie, de racisme et d'antisémitisme. Elles se manifestent aussi par la remise en cause, de plus en plus souvent, des principes mêmes de notre démocratie. L'actualité nous le rappelle cruellement : les forces destructrices des dictatures s'attaquent à la souveraineté et à la liberté des peuples dans le monde.

Sur notre continent, le martyre actuel du peuple ukrainien, dont le patriotisme et la résistance héroïque à l'agresseur forcent le respect, doit nous inciter à faire preuve d'une vigilance accrue.

Aussi, la tête haute, forts de nos convictions républicaines, nous rappelons que le 8 mai devient chaque année le moment de porter les valeurs de respect et de dignité.

Le 8 mai 1945, c'est la fin de la peur, l'avènement de l'espoir, le retour de la liberté.

Le 8 mai 1945, c'est aussi la victoire du courage, du sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais désespéré.

Grâce à ces hommes et à ces femmes, différents par leurs origines, par leurs histoires et par leurs parcours, mais réunis par un idéal commun, la France a pu, après la guerre, retrouver pleinement son rang dans le concert des nations.

Tout cela nous confère le devoir de célébrer ce 8 mai 1945. Nous le faisons par fidélité envers la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie dans ces combats pour notre liberté.

Nous le faisons aussi par fidélité à la mémoire de tous les combattants.

Nous le faisons encore par fidélité à la mémoire de celles et ceux qui ont péri dans les prisons et dans les camps.

Nous le faisons par fidélité à toutes celles et à tous ceux qui sont morts sous les bombardements.

Souvenons-nous aujourd'hui, demain, toujours, de ce que signifie ce 8 mai 1945.

N'oublions jamais ce moment tragique de notre histoire pour ne pas avoir à le revivre.

Gardons en mémoire et en exemple, le combat et la résistance de tous ces hommes et de toutes ces femmes qui ont lutté pour leur liberté au prix de leur vie.

Soyons en reconnaissants et respectueux

Vive la Paix, vive la France, vive la République.

Michel Farenc
Maire

Le repas des aînés

Le samedi 3 juin, la Mairie a invité ses aînés à son traditionnel repas qui rassembla 96 personnes.



Tout le service du repas a été assuré par Laurent et son équipe d'AMG traiteur

L'animation musicale était assurée par Sébastien Mille et ses charmantes danseuses.



L'accessibilité des bâtiments publics

Après plusieurs années de travaux, l'accessibilité des bâtiments publics est terminée par l'achèvement de la rampe d'accès à la Mairie, la mise en service de l'ascenseur.

Après plusieurs années de travaux, l'accessibilité des bâtiments publics est terminée

par l'achèvement de la rampe d'accès à la Mairie, la mise en service de l'ascenseur.

Au sein de l'école, une rampe d'accès permet l'accessibilité aux toilettes de la cour, un WC PMR y a été installé. L'ascenseur est opérationnel.

Dans les locaux de la Régie de développement durable (RDL Insertion) divers travaux ont été réalisés dont un WC PMR.

Au stade, installation de WC PMR et d'une rampe d'accès.



Accessibilité des bâtiments

Cout total (travaux, maîtrise d'œuvre, CSPS, CT...) = 212.437 € (HT)

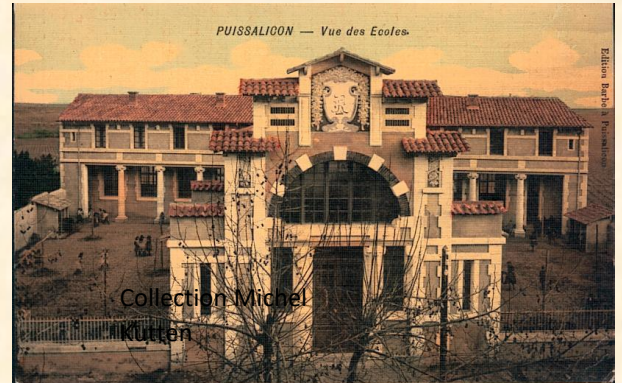
Subvention REGION = 50.000 €

Subvention ETAT – DETR = 75.373,54 €

Patrimoine

Le groupe scolaire de Puissalicon

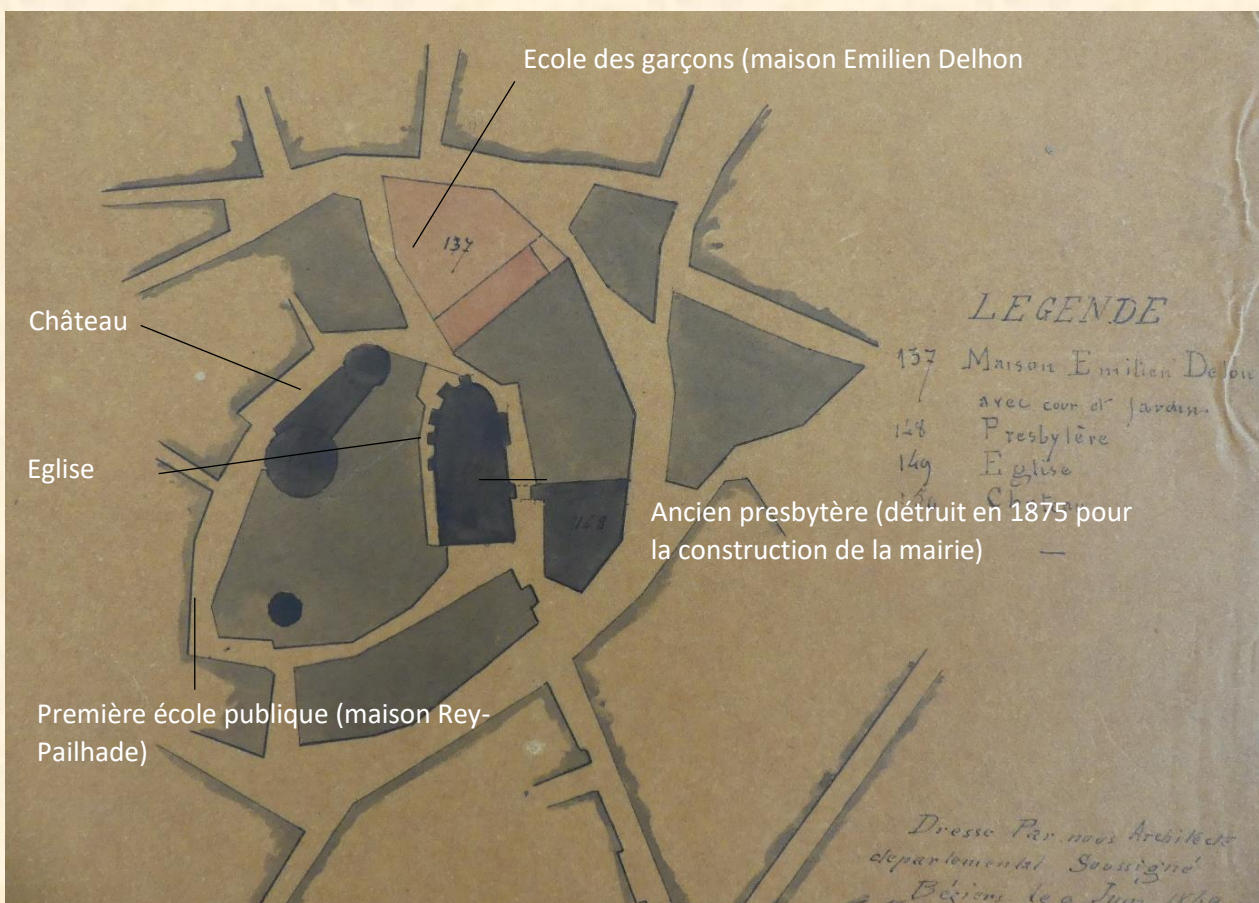
Le 2 juin 1903, Casimir Delhon, maire de Puissalicon, présente au conseil municipal les plans du futur groupe scolaire réalisés par l'architecte bitterois Paul Harant. Cent-vingt ans plus tard, les enfants Puissaliconnais continuent à s'instruire sur les bancs de ce bel et imposant édifice, qui incarna au moment de sa construction les idéaux issus de la Troisième République.



Les premiers établissements scolaires publics de la commune

En décembre 1840, le conseil municipal vote l'acquisition d'une maison située dans l'enceinte du village, quartier de la Barbacane, pour y fonder deux écoles publiques : l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Cette décision permet à la commune de se conformer à la loi de juin 1833, dite loi Guizot, qui organise pour la première fois l'instruction primaire en France. Le bâtiment choisi par la commune se situe tout près du château, à l'angle de la rue du Portalet et de la rue du château, et appartient aux héritiers Rey-Pailhade. Les travaux sont terminés en 1845.

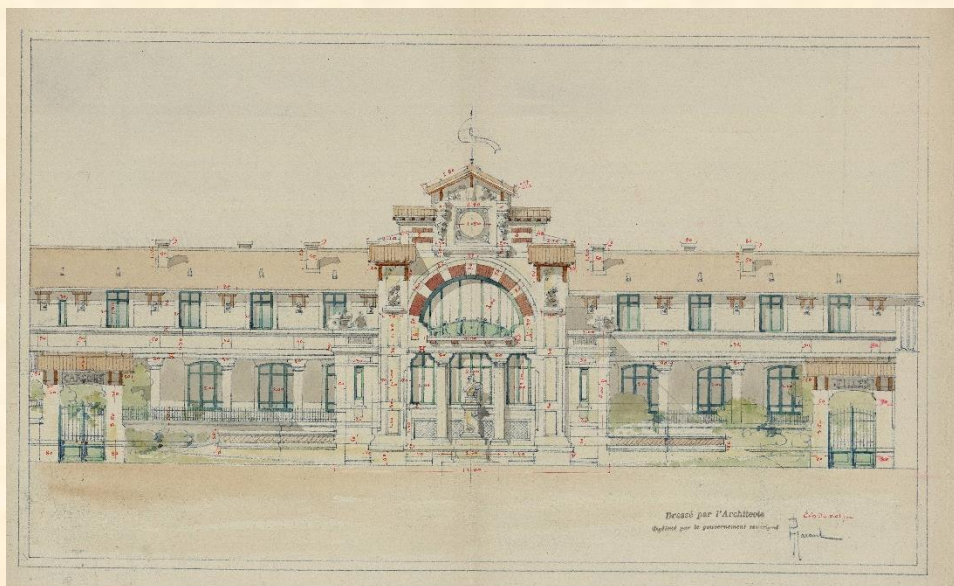
Vingt ans plus tard, l'école communale et le presbytère (alors situé à l'emplacement de l'actuelle mairie) sont très dégradés. Le conseil municipal achète en 1868 un immeuble appartenant à Emilien Delhon pour les y installer. Ce bâtiment avec cour et jardin, situé derrière l'église Notre-Dame, est l'actuel foyer communal. Quant à l'école de filles, elle reste pour un temps dans l'ancien immeuble Rey-Pailhade.



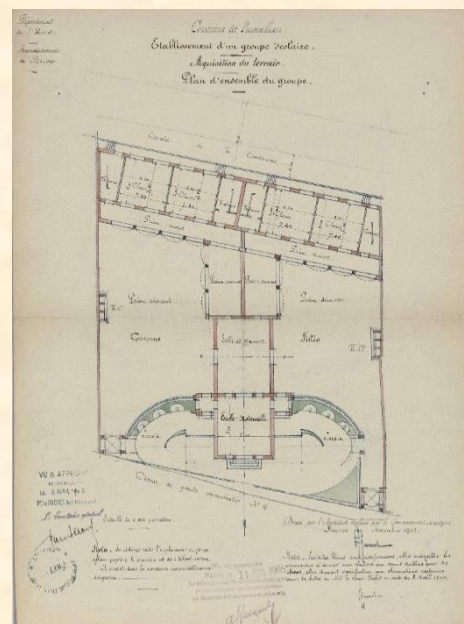
L'effondrement du mur à l'angle de la cour de l'école des garçons, en 1889, impose de faire réaliser des travaux en urgence. L'inspecteur d'Académie de Montpellier dresse à cette occasion un rapport sur les établissements scolaires de Puissalicon. Il relève que la « *cohabitation entre l'Instituteur et le Curé ne donne lieu présentement à aucun conflit ; mais elle en a amené de graves dans le passé et pourrait encore en faire naître dans l'avenir. Il y a donc lieu de remédier à cet état de choses, et la seule solution raisonnable, c'est la construction prochaine d'une maison d'école ou plutôt d'un groupe scolaire, car le local affecté à la tenue de l'école des filles est aussi en très mauvais état.* » Il faudra cependant attendre 1903, et le mandat du maire socialiste Casimir Delhon, pour que le projet soit à l'ordre du jour de la commune.

Le commanditaire et l'architecte : Casimir Delhon et Paul Harant

En décembre 1902, Casimir Delhon (1861-1941) devient maire de Puissalicon. Propriétaire viticulteur, fervent défenseur du Midi viticole, ce dernier est connu pour avoir été le premier membre du Parti socialiste de l'Hérault à accéder à la chambre haute (le sénat) en 1906. Six mois après son élection en tant que maire, il dépose devant le conseil municipal l'avant-projet du groupe scolaire. Pour concrétiser son ambitieux programme, il fait appel à Paul Harant (1873-1953), architecte biterrois de renom, notamment auteur du théâtre des Variétés et de l'Hôtel des Postes à Béziers. Il réalise également de nombreuses demeures privées, à l'instar de la maison Butterfly à Puissalicon située à l'angle de l'avenue de Béziers et de la route des Lauriers. Les deux hommes se connaissaient assurément, Paul Harant ayant des attaches familiales dans le village par la famille Boujol.



Établissement d'un groupe scolaire ; acquisition du terrain : façade principale / dressé par l'architecte DPLG, soussigné Paul Harant. 1904. Archives départementales de l'Hérault, 2 O 224/4/7.



Établissement d'un groupe scolaire ; acquisition du terrain : plan d'ensemble / dressé par l'architecte DPLG, soussigné Paul Harant. 1903. Archives départementales de l'Hérault, 2 O 224/4/2.

Un palais républicain

L'architecte imagine un vaste édifice organisé selon un plan en T. Le corps de bâtiment construit du côté du chemin de la Condamine accueille l'école de garçons à gauche, l'école des filles à droite, chacune a deux classes. Les salles de cours, situées au rez-de-chaussée, sont éclairées par de larges baies ouvertes sur les façades nord et sud. Les logements des instituteurs sont aménagés à l'étage. Le corps de bâtiment du côté de la promenade accueille quant à lui l'école maternelle ainsi qu'une salle de gymnase.

La commission des Bâtiments Civils, chargée de contrôler les constructions publiques partout en France, salue ce projet « très séduisant d'aspect » mais émet des réserves sur l'école maternelle et le gymnase traités avec « une ampleur que ne paraît pas comporter l'ensemble du groupe scolaire ». Elle prévient que leur réalisation ne pourra pas bénéficier des aides financières de l'Etat dédiées aux constructions scolaires. Avec une certaine finesse, ces préconisations montrent que l'administration n'a pas été dupe du projet de Casimir Delhon, désireux d'installer dans ce bâtiment central un espace dédié à la vie syndicale et sociale : la salle du peuple.



Les travaux sont réalisés par Pascal Bertrand, entrepreneur à Magalas. Les matériaux utilisés sont majoritairement de provenance locale : cairons, briques et tuiles des usines de Béziers, mortiers de celles de Bédarieux, plâtre gris des usines de Roujan et d'Hérépian, pierre de taille dure des carrières d'Agde... Les travaux sont terminés en 1907.

Karyn Orenge – Mission Inventaire du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles
19 juin 2023

Embellissement de la cour de la cantine



L'équipe technique a construit une jolie palissade dans la cour de la cantine, cette palissade est la réplique de l'escalier d'accès à la cantine.
Bravo pour cette belle réalisation.



Les news de l'école et de la cantine

Le 4 juin dernier, un repas à l'américaine a été servi à vos enfants.

Un menu a ravi tous les convives.



Les agents de la cantine se sont dévoués pour agrémenter la salle d'une superbe décoration made in USA ;



Les enfants attendent avec calme l'arrivée du repas



Départ de l'école

Notre agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Sophie Rouanet vient de quitter notre école après 28 ans de service, elle a trouvé un nouveau poste à Saint-Chinian afin de se rapprocher de son domicile.

Pour marquer le coup, elle a invité tous ses collègues pour un super pot de départ.

Monsieur le Maire a fait l'éloge de ses 28 années au sein de notre école.



Formation aux premiers secours (SST)



Les 11 et 12 juillet dernier, s'est déroulée une session de formation « 1ers secours du travail » SST

Encadré par MR GARCIA Florent (G.AXEPREV), ces 2 journées ont été rythmées de formations théoriques et pratiques sur les gestes de premiers secours.

Les agents ont reçu leurs certificats de sauveteur secouriste du travail.



La nouvelle tractopelle

Après 22 ans de bons et loyaux services au sein du service technique, l'ancienne tractopelle était un peu fatiguée des rotules, elle a quitté l'atelier technique municipal pour laisser place à la nouvelle génération.

Tractopelle neuve HIDROMEK

Cout d'acquisition = 91.000 € (HT)
Subvention CCAM (fonds de concours) = 45.000 €
Reprise de l'ancienne tractopelle = 16.000 €





FÊTE NATIONALE



Le 14 juillet, jour de fête nationale a été l'occasion de rassembler 260 personnes pour un repas convivial concocté par Laurent, traiteur AMG de Nissan-lez-Enserune, le bar était tenu par une superbe équipe des dames de l'association « L'amicale des écoles ».



Comme toujours avec un grand plaisir la partie musicale était orchestrée par Coco et Gaby qui ont réussi à mettre l'ambiance.

L'apothéose est venue du feu d'artifice qui a été tiré depuis le Sabalou.

Repas des agents municipaux

Monsieur le Maire a convié les membres du personnel municipal à un repas convivial afin de les remercier pour la qualité de leurs prestations.

Un repas a été préparé et servi par « The dinette », traiteur à Espondeilhan.

Une soirée qui s'est déroulée sous une bonne ambiance conviviale



Travaux SNCF

La SNCF a remplacé tout le pluvial qui passe sous le pont SNCF du Cami de Pézenas par une bonne section de tuyaux et a effectué des aménagements au passage à niveau Chemin de Saint-Pierre.



Une artiste au stade municipal



Au stade de Puissalicon, une artiste a décoré le pignon du vestiaire. Cette personne, Madame Pinceau a peint gratuitement ce mur avec l'écusson du club de foot, celui de la Mairie et des joueurs en action.

Madame Pinceau a un fils qui pratique le football au sein de l'ASPM.

La Mairie a fourni la peinture et le service technique assurait la mise en place de l'échafaudage

Merci à l'artiste !

Lien Facebook :

<https://www.facebook.com/search/top?q=madame%20pinceau>

Urbanisme



Les règles en vigueur pour les piscines hors-sol

Les piscines hors-sol ne sont pas placées sous **les mêmes normes et prérequis que les piscines enterrées**. En effet, dans certains cas, l'installation peut être **exemptée d'une déclaration de travaux ou de permis de construire**. La réglementation fiscale prend en compte plusieurs critères comme **la surface couverte par la piscine, sa hauteur et le temps d'occupation sur place** du bassin d'eau.

Dans tous les cas, il est préférable de vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie avant de commencer les travaux, afin de savoir dans quel cadre se trouve votre projet (réglementation du Plan Local d'Urbanisme et dossier à faire).

1) Si votre projet se trouve hors périmètre de protection aux abords des monuments historiques, en site classé ou en instance de classement (Bâtiments de France)

- Piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m², non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol → **non soumis à autorisation d'urbanisme**.
- Piscine dont la couverture a plus de 1,80 mètres de haut, quelle que soit la superficie → **soumis à autorisation d'urbanisme par le biais d'un permis de construire**.
- Piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100², non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol → **soumis à autorisation d'urbanisme par le biais d'une déclaration préalable**.

2) Si votre projet se trouve dans le périmètre de protection aux abords des monuments historiques, en site classé ou en instance de classement (Bâtiments de France).

- Toutes les piscines citées au 1) et situées dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, en site classé ou en instance de classement → **soumis à autorisation d'urbanisme par le biais d'une déclaration préalable, quelles que soient la superficie et la hauteur au-dessus du sol**.

Les sanctions en cas de non-respect des dispositions normatifs

Installer une piscine sans respect des normes de conformité, sans déclaration préalable réalisés auprès de la mairie ou le non-respect du permis obtenu est assimilé à **une fraude**. Selon le Code de l'urbanisme, cela relève même de l'infraction pénale.

L'article L480-4 du Code de l'urbanisme reprend les sanctions financières pour la non-conformité de l'installation d'une piscine hors-sol. **L'amende encourue oscille de 1 200€ à 6 000€ au mètre carré**. Dans les cas les plus démesurés, elle peut s'élever à 300 000€. Une peine d'emprisonnement de 6 mois pourra être prononcée si une récidive est remarquée.

C'est un procès-verbal qui suivra la constatation d'une piscine non déclarée. Il sera organisé par un agent de l'État qui par la suite transmettra l'affaire au ministère public. **Le ministère public** sera en charge de la mise en conformité des règles de sécurité du bassin extérieur ou de l'adresse de l'ordonnance de démolition.

Continuer des travaux contre une décision de justice est pénalisable d'une amende de 75 000 euros avec emprisonnement de 3 mois. Le délai de prescription suite au non-respect des règles de conformité et de sécurité liées à l'installation d'une piscine de jardin est de 6 ans. **Rétroactif, il est engagé lors de la finalisation des travaux de construction d'un bassin**.

Aujourd'hui, ce sont **les nouvelles technologies** qui aident à repérer les installations non déclarées. Autant se tenir à carreaux ! Dans l'Hérault, la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)** utilise des drones et l'application « **Aigle** » pour rechercher les constructions illicites.

Économie d'énergie



Note explicative de projet

Rénovation énergétique - école

Depuis 2021, la commune de Puissalicon est engagée dans le suivi de ses consommations énergétiques sur son patrimoine communal à travers une convention de service de « Conseil en Energie Partagé » porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le territoire est lui-même engagé dans une démarche de « Territoire à énergie Positive » depuis de nombreuses années.

Dans ce cadre, les bâtiments les plus gros consommateurs de la commune ont été audités et un premier bilan global de leurs performances a été établi en 2021.

Le groupe scolaire a bénéficié de ce pré-diagnostic ce qui a permis de mettre en évidence des consommations d'énergie importantes et des coefficients de déperditions thermiques surfaciques au-dessus des moyennes régionales.

Le bâtiment est isolé en toiture et ses vitrages sont de bonne qualité. Ceux-ci sont également protégés par des brise-soleil orientables et motorisés au sud pour éviter les surchauffes estivales.

Le chauffage central actuel au gaz de ville ne donne pas satisfaction en terme de possibilités de régulation fine des températures en fonction de l'occupation des différents espaces.

La commune a donc décidé de remplacer progressivement le système de chauffage actuel par une pompe à chaleur centralisée alimentant les 6 classes, le dortoir, la salle informatique et la salle des professeurs, soit 9 pièces au total via des cassettes plafonniers. Les températures, les heures de fonctionnement ainsi que la gestion globale sera assurée à distance grâce à un pilotage en mairie. Ainsi, les dérives et les oublis seront évités. → **pilotage et régulation des systèmes de chauffage**

D'autre part, une rénovation totale des luminaires des salles de classe a été envisagée afin d'améliorer le confort visuel des élèves et des enseignants tout en divisant par deux la consommation énergétique du poste éclairage dans l'école. → **modernisation des systèmes d'éclairage**

École







PAC réversibles : 31.419, 14 € (HT)

Remplacement luminaires : 17.868,40 € (HT)

Cout total travaux = 49.287,54 € (HT)

Subvention ETAT - FONDS VERT (80%) : 39.430,03 €

Rapport d'inspection du clocher de l'église

		RAPPORT DE VISITE CAMPANAIRE	
Date : 23/01/2023		Nom du technicien : CIMINO	
Nom du Client : MAIRIE DE PUISSALICON		Personne rencontrée : SECRÉTAIRE DE MAIRIE	
Installation : EGLISE		Accès : BON ACCÈS A L'INSTALLATION	
Caractéristiques de l'installation			
Tableau de commande :		 <p>UNE HORLOGE TYPE ECAT PUNTO 4 AVEC RADIO DANS LA SACRISTIE POUR LA COMMANDE DES CLOCHES ET UNE HORLOGE TYPE TEMPUS AU CLOCHER POUR LA COMMANDE DU CADRAN</p>	
Horlogerie d'édifice :		 <p>UN CADRAN EQUIPÉ D'UNE RECEPTRICE MINUTERIE A SERRAGE DIRECT</p>	
Coffret clocher et TGBT :		 <p>RAS</p>	
Éléments campanaires :		 <p>CLOCHE SUR CLOCHETON</p>	
		 <p>2 CLOCHES DANS LE CLOCHER SUR JOUG EN METAL ET BEFFROI BOIS EQUIPEES EN VOLEES ET EN TINTEMENTS + UNE CLOCHE DANS LE CLOCHETON SUR POUTRE EN FER</p>	
Divers/Sécurité :		RAS	
CONCLUSION : <p style="text-align: center;">INSTALLATION CAMPANAIRE EN BON ETAT GENERAL</p>			



Pour la **rentrée scolaire de septembre 2023**, l'école primaire de Puissalicon **recherche 2 personnes (H/F) intéressées pour une mission de service civique** d'une durée hebdomadaire de **30h** les semaines de classe (repos le mercredi et pendant les vacances scolaires) pour une **durée de 10 mois**.

La mission consiste à participer à l'accueil des enfants, à contribuer à l'organisation de l'espace de la classe, à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école, à accompagner les sorties scolaires, à assister les enseignants pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à préparer le matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel, à accompagner l'activité d'un petit groupe et à aider les écoliers dans les activités.

Le Service Civique s'adresse aux **jeunes de 16 à 25 ans**.

Les personnes intéressées peuvent contacter directement le directeur de l'école :

- Jerome.Fabre@ac-montpellier.fr ou ce.0340631B@ac-montpellier.fr
- **06.84.60.63.33** ou **04.67.36.23.29**



MISE EN SÉCURITÉ DES ENFANTS

Le cheminement des piétons de la rue de la Condamine vers l'école a été sécurisé par la pose de potelets.



RÉNOVATION DES TOILETTES PUBLIQUES

Une rénovation complète des toilettes publiques de la Promenade a été menée à bien avec le concours des artisans des Avant-Monts.

Un local avec quatre urinoirs et un lave-main a été aménagé ainsi que deux toilettes classiques et une pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les dernières finitions seront effectuées lorsque la météo sera propice aux travaux de façades.

Un bravo à l'équipe des Avant-Monts.



Facebook

Pendant le mois de mai, un groupe Facebook a été créé pour vous informer le plus rapidement possible. Pour des raisons d'informatique en liaison avec la nouvelle plateforme des Avant-Monts, la groupe a été désactivé et une page a été créée. Le lien est : <https://www.facebook.com/mairiedepuissalicon>

Nous tentons d'être le plus réactif possible pour vous informer des nouveautés publiques ou festives qui concernent notre commune et les environs.

Merci aux 194 personnes qui suivaient le **groupe** et espérons que la **page** aura le même succès.



Le site d'information « Mes alertes » sera supprimé au premier janvier 2024

Pour les informations, connectez-vous soit à <https://puissalicon.fr/> ou <https://www.avant-monts.fr/>



NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Depuis le 19 mai 2023, un nouveau mode de collecte des déchets ménagers a été mis en place pour le centre ancien qui comptait 14 points de collecte. La nouvelle répartition ne compte plus que 4 points de collecte dans de grandes colonnes.

Un autre type de collecte a été mis en place pour les déchets biodégradables. Ces déchets sont traités pour produire du gaz. Six points de collecte sont répartis dans la commune.

Si vous n'êtes encore en possession du kit Biodéchets, vous pouvez vous adresser à la Mairie qui dispose d'un petit stock.



LE ROUMIEGUEUR

Malgré la mise en place de nouveaux modes de collecte des déchets ménagers, rien ne change, nous avons partout dans le village des personnes qui ne savent pas vivre en communauté et n'ont aucun respect pour leurs concitoyens.

Quelques exemples



Sacs de poubelle déposés régulièrement près du presbytère, rue du Château.

Un agent « Incivilités » du Sictom a fait une fouille approfondie qui a donné de forts indices sur le dépositaire.

Une personne qui n'a rien compris au tri sélectif et qui bloque l'accès à la trappe PMR.

Sans parler des déjections canines qui polluent la Promenade et toutes les rues de notre beau village.



Constaté il y a quelques jours, un dépôt très varié devant la bulle à verre au Sabalou.

HONTE À TOUS CES POLLUEURS

PERMIS DE LOUER

LUTTE CONTRE L'HABITAT INSLUBRE ET INDIGNE

Mise en application au 1 juillet 2023 pour Puissalicon.

Un **Permis de louer** a été instauré en janvier 2022 sur le territoire afin de repérer en amont les situations de mal logement et l'habitat dégradé.

Le territoire rencontre des problématiques de logements parfois loués dans de mauvaises conditions. Afin de remédier à cette situation, un Permis de louer, a été instauré dans plusieurs communes.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les propriétaires bailleurs ou les agences immobilières en charge d'un logement **de + de 10 ans** devront déposer en mairie une demande d'autorisation de louer lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire. Cette directive concerne les baux en cours et les locations

Dans tous les cas, la demande préalable d'autorisation est à effectuer à chaque changement de locataire.

Les locations saisonnières ne sont pas concernées.

Directement géré par la Communauté de communes, le permis de louer concerne actuellement sept communes engagées dans la démarche.

Service Urbanisme

Permis de louer

M. Jean-Louis SERVAT

06 47 45 61 44

jean-louis.servat@avant-monts.fr

Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement

https://www.avant-monts.fr/.../2023/01/cerfa_15652-01.pdf

Notice d'utilisation : https://www.avant-monts.fr/.../2023/01/notice_5214801.pdf

AVANT-MONTS.FR : www.avant-monts.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES AVANT-MONTS

La communauté de communes de Avant-Monts à laquelle nous appartenons vient de mettre en place une nouvelle application pour Android et IOS qui permet d'être informé directement de toutes les informations ou activités concernant la Communauté de commune et ses 25 communes.

Si vous souhaitez connaître les informations de la commune via cette application, faites une recherche en tapant le nom de la commune et vous aurez toutes les nouvelles.

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/search/top?q=cc%20les%20avant-monts>

Lien pour s'inscrire à info-flash : https://www.info-flash.com/inscription-liste-alertes.html?id_entite=50007

Associations



Bonjour à toutes et à tous,

Suite à son AG, le Foyer Rural a vu son équipe s'étoffer et un nouveau Bureau a été élu en décembre 2022.

Nous souhaitons redynamiser l'association ainsi que renforcer le tissu associatif puissaliconnais.

Nous avons proposé en cours d'année (à partir du mois de mars) les activités suivantes : jeux de société, tarot, calligraphie et enluminure, atelier dessin enfants, atelier théâtre enfants, cours d'occitan, marches

douces, randonnées bimensuelles, pilates, qi gong.

L'atelier théâtre enfants animé par Michelle RAYMOND DUBEAU et Michelle PARENT a produit son spectacle le 8 juin. Cet atelier a débuté au mois de mars et nous avons pu apprécier tout le travail qui a été effectué en si peu de temps ! Nous avons assisté à une représentation de qualité, avec des jeunes acteurs très motivés et des parents très impliqués que nous remercions chaleureusement. Ce fut un véritable moment de bonheur. Merci à nos jeunes artistes et à nos deux Michelle !

Nous tenons à remercier également Rose GONNET qui anime l'atelier dessin enfants le mercredi après-midi. Elle est très impliquée et apporte apprentissage à ces jeunes artistes, ainsi que convivialité avec les gâteaux qu'elle confectionne !



Le Printemps du Livre, manifestation culturelle annuelle a été créé par le Foyer en 2017. Cette année, nous avons organisé avec l'aide de la Mairie et de la Médiathèque la VIIème édition le 27 mars. Quatorze écrivains et auteurs de BD ont participé à cette rencontre qui a connu un grand succès. Nous remercions le ministre Jean Claude GAYSSOT, venu nous rendre visite, et qui a pris du temps pour échanger avec tous les écrivains et visiteurs. Nous saluons la présence de nombreux enfants venus participer à la "tente aux livres" et écouter les différentes lectures.

Nous avons actuellement à l'étude plusieurs

animations que nous pourrions mettre en place dès le mois d'octobre : éveil musical pour les enfants de la maternelle, danse en ligne adultes, sévillane, atelier peinture toutes techniques adultes. Nous en ferons une présentation courant septembre. Toutes les activités reprendront au mois d'octobre.

Nous sommes à votre écoute pour vos idées, vos propositions. N'hésitez pas à nous contacter.

Les 21 et 22 octobre, est prévu un week-end festif qui mariera repas, danse, musique, chant, théâtre, folklore.

Le vendredi 15 décembre, à la Salle du Peuple, nous recevrons la troupe théâtrale "Le théâtre des Mots Dits" pour la pièce "Sous les yeux des femmes garde côtes". Bonne soirée en perspective et rires assurés. Entrée libre

Nous remercions chaleureusement tous nos adhérents et nos sponsors qui soutiennent le Foyer Rural, et nous motivent dans notre projet.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances, qu'elles vous apportent joie, convivialité et plaisir de retrouver famille et amis.

Contact : Roselyne MIRC, Présidente

06.82.23.53.29

foyer.puissalicon@gmail.com



Le Bureau du Foyer Rural

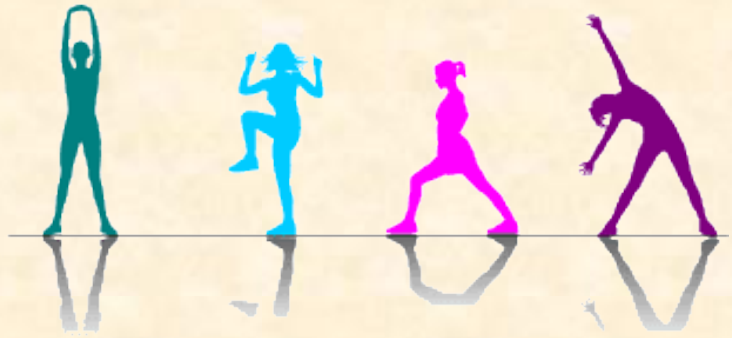
La gymnastique volontaire

Reprise des cours 2023-2024

1. *Pour les adultes, reprise des cours le 04-09-2023 à 18:00 heures*

Tarif :

- 1 cours par semaine 140 €/an
- 2 cours par semaine 170 €/an




2. *Pour les enfants, reprise des cours le 04-09-2023 à 17:00 h*

Tarif pour 1 cours par semaine 140 €/an

Activités sportives : parcours, jeu de ballon

Contact :

 07 82 39 18 01 - mjroyerconin@gmail.com



**Dimanche
8 octobre 2023**


Octobre Rose



Organisé par plusieurs associations



Contact :

 07 82 39 18 01
mjroyerconin@gmail.com

Festival Les Bons vivants, une première tournée réussie !

Ce dimanche 7 mai, de 9h30 à minuit, a eu lieu la première tournée du festival Les Bons Vivants, festival organisé par la jeune association Glouglou.

Qui sommes-nous ?

L'association *Glouglou*, composé de membres du village et d'ailleurs et dont le siège social est à Puissalicon, est née en décembre 2022. Le festival *Les Bons Vivants* a été son premier événement après plus d'un an de gestation. Cette jeune association a pour objet de promouvoir la production de vins dits naturels, naturels, libres, vivants au travers de manifestations culturelles liant promotion de ces vins et spectacles vivants accessibles au plus grand nombre. Cette association est ouverte à toutes et à tous, pour plus d'informations, ne pas hésiter à la contacter à l'adresse suivante : festivalglouglou@gmail.com !

À propos des vins dits naturels

Un vin naturel est un vin qui essaie d'être au plus près de la qualité de goût naturelle des fruits et de puiser leur typicité dans leurs terroirs respectifs. Les vigneronnes qui s'investissent dans cette approche du vin travaillent les vignes et aussi les vins en respectant la nature des sols par un travail long et minutieux. Cela implique un travail de la vigne sans désherbant, pesticide, insecticide ou tout autre produit de synthèse pour permettre à celle-ci de donner toutes ses qualités de terroir et de pureté. Les vendanges sont manuelles. Lors de la vinification, le travail du vin au naturel se fait grâce aux levures indigènes (qui se trouvent naturellement sur la surface des grains de raisin) et n'autorise donc aucun intrant chimique, à l'exception possible mais pas encouragée d'une éventuelle addition de sulfites, ni recours à des techniques stérilisantes ou altérantes, laissant ainsi les levures indigènes opérer leurs transformations successives afin d'obtenir une vinification longue, calme et stylée.

Pourquoi avoir proposé cet événement à Puissalicon ?

L'idée d'ancrer cet événement sur la commune de Puissalicon est liée à l'attrait de ce village, à savoir une commune à taille humaine et qui possède un patrimoine unique, respecté et adapté (circulades, château, esplanade, tour romane...) et à l'existence d'un lieu déjà identifié à l'échelle locale mais aussi nationale dans le monde du vin naturel à savoir le Picamandil, véritable ressource professionnelle locale et qui a su mettre ses compétences et son savoir-faire au service de ce projet et bien sûr à l'envie de valoriser les vigneronnes dits naturels de ce territoire ainsi que des producteurs locaux.

Une première tournée réussie !

Dimanche 7 mai, après plusieurs semaines de préparation, ce ne sont pas moins de 27 vigneronnes et vigneronnes, 11 producteurs locaux et artisans du bien manger, 5 spectacles et concerts, 2 expositions de photographies, une bouquinerie, un espace ludique, une cinquantaine de bénévoles et plusieurs centaines de festivaliers qui ont cheminé toute la journée durant dans Puissalicon pour déguster des vins, des produits locaux, assister à un spectacle et ainsi découvrir ou redécouvrir son magnifique patrimoine, le tout dans un village aménagé pour l'occasion et dans une ambiance familiale, festive et détendue ! Dans la foule se mélangeaient habitués et profanes du vin naturel, habitants de Puissalicon et gens d'ailleurs, professionnels de la restauration, du vin ou simples amateurs !

Durant cette belle journée, le village a accueilli plus de 450 entrées sur le salon, 400 personnes pour le spectacle de cirque, 70 personnes pour la balade contée et près de 650 bons vivants pour le repas de producteurs et la soirée concert et DJ soit plus de 1000 personnes sur la journée !

Cette première tournée doit sa réussite à ses bénévoles, à ses adhérents et donateurs dont l'association *Fonds de Terroirs*, au Conseil départemental de l'Hérault pour son soutien financier, à la communauté de communes des Avant-Monts pour le soutien matériel, au CAC 34 pour ses tables et guéridons, aux festivals *La Grande Passoire* et *Remise à Neuf* et au collège le Cèdre de Murviel-les-Béziers pour les prêts de matériel, aux particuliers qui nous ont prêté des tonneaux, du matériel et mis à disposition des véhicules pour le transport du matériel et enfin un grand merci à la commune de Puissalicon pour son soutien financier, logistique et matériel et pour la confiance accordée en ce projet !

On espère bien remettre ça l'an prochain !

L'équipe des bons vivants !



Pour débiter cette journée mémorable, une Balade patrimoniale et culturelle qui s'est terminée en l'Eglise du village par « Le sermon du sarment » avec les frères Locomotive.



Puis la Place de la Barbacane s'est animée avec de quoi déguster à boire et à manger et écouter l'incroyable artiste, Sebastien Barrier



Les rues se sont animées avec des producteurs locaux, des gens heureux et une météo parfaite.



Un salon du vin qui a accueilli près de 450 personnes venues déguster les précieux breuvages des 28 vignerons présents.



En fin d'après-midi, le spectacle « Pelat » de Joan Catala, performance physique, artistique qui a mis à contribution la solidarité des spectateurs.



Pour finir, apéro-concert avec le trio de Ukulélé *Carnaby street* suivi d'un repas de producteurs composé avec des produits locaux et une fin de soirée en musique avec « DJ Perco ».

Puissalicon



Bonjour,

L'année 2023 a été une réussite pour l'association **Plaisir de Chanter**.

Dimanche 8 Janvier, Concert de l'Épiphanie. Claude Sendat a rassemblé

22 choristes dans l'Eglise de Puissalicon. Des chants de Noël ont été interprétés avec la participation de Victoria, Martin, Louis et Raphaël, âgés de 6 à 12 ans. Un programme de chansons françaises en chœur, avec en rappel "Les Rois Mages" de Sheila. Un concert inoubliable !!!



Au mois de mars, Sébastien Mille a repris le flambeau. En 4 mois de répétitions, il a su préparer et présenter un spectacle de qualité.

Le **samedi 10 Juin**, le public remplissait la salle du peuple et un tonnerre d'applaudissements retentissait. Le succès était au rendez-vous !!!

Nous remercions le fidèle public toujours nombreux qui nous motive dans notre activité et nos spectacles.

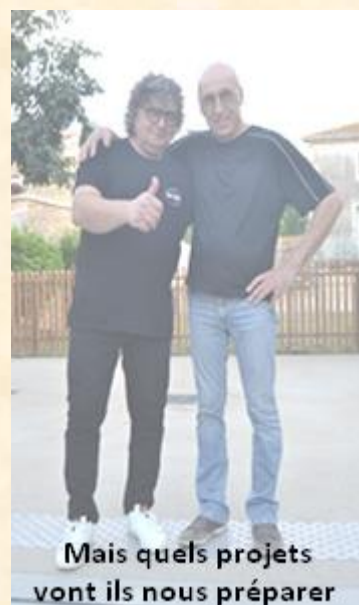
Nous préparons une Assemblée Générale prévue le Mercredi 20 Septembre à 18h30. Claude & Sébastien nous feront part de leurs projets pour les spectacles à venir.

Si vous êtes intéressés par le chant choral et/ou le chant en soliste, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou demander des informations.

Contact : Roselyne MIRC, Trésorière
06.82.23.53.29

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et un très bel été musical.

Le Bureau de PLAISIR DE CHANTER





Notre kermesse a eu lieu cette année le 30 juin, de 16h à 0h30 environ.

De 16h à 18h15 nous avons tenu une quinzaine de stands de jeux, où les enfants pouvaient s'amuser. Ils ont bien sûr eu droit à des lots de qualité pour les récompenser de leurs efforts lors des différents jeux.



De 18h15 à 20h00 environ, les enfants ont interprété leur spectacle de fin d'année, qui était cette année sur le thème "pays du monde". C'était très réussi, les institutrices se sont bien investies dans l'organisation de ce spectacle.

À la buvette nous avons servi des boissons, mais également des paninis sucrés ou salés ainsi que des glaces à l'italienne, nouveauté de cette année !

À partir de 20h45, notre traiteur a commencé à servir les repas.

Nous avons fait appel à Florian Mirebien, traiteur ambulancier.

Il a servi de la seiche à la rouille et du poulet aux olives, qui étaient excellents !

Entre les menus « Panini » et les menus « Traiteur », nous avons eu 323 commandes de repas.

À l'animation, nous avons DJ Coco Gaby. Enfants, parents et toutes personnes présentes se sont régalés sur la piste de danse !



Rien de toute cette soirée n'aurait été possible sans les bénévoles qui étaient derrière les stands de jeux, derrière le bar, au service des repas et ceux également que l'on voit moins mais qui étaient là jusqu'à 3h du matin pour tout ranger... Un grand merci à eux !

Et merci au service technique qui nous a grandement aidé et tout particulièrement à Patrick qui a été patient, nous a aidés à trouver des solutions quand il y avait besoin et nous a beaucoup aidés !

Également merci à la municipalité pour le prêt de tout le matériel, la location de la salle et leur confiance pour l'organisation de tels événements !



FESTIVAL DES VENDANGES 2023

2 SEPTEMBRE 2023
★ 9^{ème} édition

FESTIVAL DES VENDANGES

AMPARANOIA & Artistas del. Gremio
Les Barbeaux - Irie Jahzz
★ Batucada BADAUE ★
Yan Nick [Le Groupe Electrogène]

PUISSALICON



ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PAYSAGE DES 7 COLLINES

Le promoteur Volkswind persiste et signe : après avoir fait appel de la décision du préfet de l'Hérault de refuser un permis de construire pour 4 éoliennes industrielles sur notre commune et s'être vu débouté par une décision de la Cour administrative d'appel de Toulouse en date du 20 avril dernier, l'industriel porte l'affaire devant le Conseil d'Etat. Celui-ci pourra, soit rejeter ce pourvoi, soit le juger recevable et débattre de la validité de l'arrêt de la Cour de Toulouse.

Ce sont donc encore des mois de procédure et de frais pour défendre notre droit à vivre dans un environnement préservé face à un promoteur qui dépense sans compter pour arriver à ses fins.

Ironie de l'histoire, cette société dont le nom signifie « Le Vent du peuple » en Allemand montre son mépris pour le peuple et ses représentants : élus de la communauté de *communes des Avants Monts et de l'agglomération de Béziers qui se sont tous prononcés* contre l'implantation de ces machines de 150 mètres de haut.

La commissaire enquêtrice l'avait d'ailleurs noté pour argumenter son avis défavorable : « *considérant l'expression d'une opposition unanime, motivée et déterminée à la réalisation du projet, de la part des populations et des collectivités territoriales habilitées, peu propice à la réalisation effective du projet éolien.* »

Volkswind, filiale du leader des énergéticiens suisses Axpo, veut passer outre, forte de ses moyens et de ses avocats.

Elle devra donc compter avec la mobilisation des habitants de Puissalicon et de tous les défenseurs du patrimoine et de la biodiversité.

L'argent ne peut pas tout, notre territoire n'est pas à vendre.

Nous avons pu payer notre avocat pour soutenir la décision de refus du préfet, préfet que Volkswind a attaqué au tribunal, mais nous allons devoir faire appel à tous ceux et celles qui ne veulent pas de ce projet, pour payer un avocat en Conseil d'Etat.

Nous vous souhaitons un très bel été !

Contact : Association Sauvegarde du paysage des 7 collines
171 Chemin des Faïsses 34480 Puissalicon

Lola Moget
Navarro Nathalie sauvegardepaysage7collines@gmail.com

Note de la rédaction : *le conseil municipal de Puissalicon et la communauté de commune des Avant-monts ont voté contre tout projet éolien.*

Tribune libre

Nous voilà arrivé à mi-mandat au sein d'une vie municipale que nous espérons vivante et ouverte au partage. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient a-t-on coutume de dire... Il faut croire que les proverbes reflètent parfois bien la réalité des choses.

A l'heure du bilan, nous ressentons la désagréable impression de nous répéter depuis 3 ans. 2 commissions Patrimoine, à peine plus de commissions école ou associations en 3 ans, comment imaginer pouvoir développer des projets porteurs pour la commune en travaillant aussi peu ? Seule la commission urbanisme (portée par la mise en œuvre du PLU) a connu une activité que l'on peut juger normale. Néanmoins à l'heure du bilan, on comprend mieux pourquoi l'équipe municipale actuelle jugeait notre projet en évoquant des « sous-commissions ». Tout se décidant en comité restreint, à quoi pourrait bien servir des commissions de travail impliquant les habitants du village ?

Nous pourrions alors penser que la mise en œuvre de réunions publiques réponde à ce besoin... nous reconnaissons volontiers que l'initiative est louable et correspond à l'idée que nous nous faisons d'une vie municipale active et à l'écoute de ces citoyens. Nous regrettons simplement que ces RDV furent pour partie une simple occasion de propager des informations erronées, notamment en évoquant une salle des fêtes sur un terrain à acheter (derrière le stade) alors que quelques dizaines de mètres plus loin un terrain n'attend qu'un projet sportif, culturel... Nous sommes toutefois satisfaits de voir la municipalité tenter de favoriser les échanges au sein du village.

Propos beaucoup plus banal et récurrent, la propreté dans le centre du village et notamment la gestion des poubelles demeure un problème. Charge à chacun de nous de faire preuve de civisme et de respect ce qui semble parfois un concept difficile à concevoir... à notre grand regret !

Dans un bilan, il y a du négatif mais également du positif !

A ce titre, la solution qui semble avoir été trouvée pour l'approvisionnement en eau potable ne peut que nous réjouir. Le projet envisagé devrait nous permettre un accès sécurisé à la ressource en eau et nous ne pouvons qu'en féliciter la Communauté de Communes des Avants-Monts et la Municipalité. Cela doit-il justifier une croissance trop importante de la population du village ? A voir ...

Nous sommes également heureux de voir la création d'un nouveau commerce avec l'ouverture le jeudi 8 juin d'une nouvelle épicerie dans le centre du village. Nous leur souhaitons toute la réussite dans cette aventure entrepreneuriale.

Un dernier satisfecit avec ce nouveau RDV festif autour du vin et des spectacles. Le Festival des Bons Vivants organisé le 7 mai a régalé nos papilles et nos yeux. Souhaitons, mais nous n'en doutons pas, que le prochain Festival des Vendanges en fasse autant.

Nous clôturons cette tribune par un mot de notre colistière Cathy Palomares qui a choisi de démissionner du conseil municipal. Dans un entretien préalable avec le maire, elle a expliqué ne pas avoir trouvé sa place dans cette équipe. En effet, elle pensait que, du moins dans les commissions, les décisions seraient prises de manière collégiale et non de manière individuelle, et elle avait pensé qu'elle aurait pu s'investir pour le village et ses habitants, même si elle faisait partie de l'opposition. Malheureusement, on ne lui a pas laissé la place pour.

Éric Briffa prendra donc la suite au sein du Conseil Municipal.

*Les trois élus de la minorité, Cathy Palomares, Cyril Pages, Jean Marie Vigourous et l'équipe Ensemble
Construisons Puissalicon*

Nouveaux commerces

Bienvenue chez Alex et Laeti

La nouvelle épicerie

3 RUE DE LA BARBACANNE
À
PUISSALICON

09.86.59.87.52

ESPACE DÉTENTE SUR PLACE
AVEC BOISSONS CHAUDES ET FRAICHES !

Ouverture tous les jours de
7h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h30
(sauf jeudi et dimanche après-midi)

GDM
GARAGE
DE MIRAS

TÉL : 06 98 51 12 41

ENTRETIEN ET RÉPARATION
TOUT TYPE DE VÉHICULE

- Révision
- Ammortisseurs
- Embayage
- Transmission
- Pneus
- Diagnostic valise
- Échappement
- Freins

Mail : garage-demiras@outlook.com

 GARAGE DE MIRAS

Adresse : 2 rue Casimir
Delhon 34480 Puissalicon

De nouveaux commerces ou artisans se sont installés à Puissalicon, nous avons

- *La réouverture de l'épicerie par le sympathique couple Alex et Laeti,*
- *Un nouveau garage de mécanique automobile Garage de Midas*
- *Ana Lis comme prothésiste ongulière*



Ana lis

Prothésiste ongulière diplômée
208, rue Caves des Consuls
34480 Puissalicon

07 66 10 85 14



lanais70@hotmail.fr

Prestations : extension d'ongle, pose gel, semi permanent